CHOISY-le-ROI
Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
01.48.92.44.44

Mis en ligne le
12 NOV. 2026

N° 262866

Service Communal d'Hygiène et de Santé MM/FC	**ARRÊTÉ D'ABROGATION DE L'ARRÊTÉ DE FERMETURE ADMINISTRATIVE DU RESTAURANT AMBULANT « A LA BONNE BRAISE » SITUÉ SUR L'ESPLANADE DU MARCHÉ AVENUE JEAN JAURÈS À CHOISY-LE-ROI (94600), EXPLOITÉ PAR LA SAS A LA BONNE BRAISE**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

- Vu le règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires,

- Vu le règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 rectifié relatif à l'hygiène des denrées alimentaires,

- Vu le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale,

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2212-2,

- Vu les articles L.1312-1 du code de la santé publique et L511-22 du Code de la consommation indiquant les fonctionnaires assermentés pour le contrôle des commerces distribuant des produits alimentaires aux consommateurs,

- Vu l'article L1422-1 du code de la santé publique indiquant les compétences des Services communaux d'hygiène et de santé habilités par l'État à exercer ses attributions en matière de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène,

- Vu l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant,

- Vu l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant,

- Vu la délibération du conseil municipal n° 26-094 du 24 juin 2026 déléguant à Monsieur Tonino PANETTA, maire de Choisy-le-Roi, les attributions prévues aux articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20261112-26-2866-AR
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

- Vu l'arrêté n°260706 du 14 avril 2026 portant délégation de signature à Madame Delphine ROQUES, conseillère municipale,

- Vu l'arrêté n°261544 du 08 juillet 2026 portant fermeture administrative du restaurant ambulant « A LA BONNE BRAISE » situé sur l'esplanade du marché avenue Jean Jaurès à Choisy-le-Roi (94600), exploité par la SAS A LA BONNE BRAISE, SIRET 80858935200018, gérée par Monsieur Abdourahmane DIAKITE,

- Considérant l'inspection du 6 novembre 2026 et le rapport de l'inspection du 9 novembre 2026, annexé au présent arrêté, de Madame Meriem MEGHNI et Monsieur François CRESTAUX, inspecteurs de salubrité assermentés et habilités au Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Mairie de Choisy-le-Roi, du restaurant ambulant « A LA BONNE BRAISE » situé sur l'esplanade du marché avenue Jean Jaurès à Choisy-le-Roi (94600), exploité par la SAS A LA BONNE BRAISE, SIRET 80858935200018, gérée par Monsieur Abdourahmane DIAKITE, dont le siège est 2-4 rue du Pont 94410 Saint-Maurice,

- Considérant que l'établissement a supprimé les principaux risques de contamination ou de développement de micro-organismes pathogènes dans les produits et les risques d'intoxications alimentaires qui en résultent. Lors d'un contrôle ultérieur, tout constat de non-conformités de même nature fera l'objet de la stricte application de ces dispositions.

- Conformément aux dispositions du décret n° 2016-1750 du 15 décembre 2016, les résultats des contrôles officiels en matière de sécurité sanitaire des aliments sont publiés sur internet pour une durée d'un an. Compte tenu de l'évaluation initiale de la maîtrise des risques sanitaires, jugée « À CORRIGER DE MANIÈRE URGENTE », et des mesures correctives constatées lors du contrôle de suivi, le niveau d'hygiène retenu est « SATISFAISANT ». Ce résultat sera publié sur le site internet « Alim'confiance » : https://alimconfiance.agriculture.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°261544 du 8 juillet 2026 portant fermeture administrative du restaurant ambulant « A LA BONNE BRAISE » situé sur l'esplanade du marché avenue Jean Jaurès à Choisy-le-Roi (94600), exploité par la SAS A LA BONNE BRAISE, SIRET 80858935200018, gérée par Monsieur Abdourahmane DIAKITE, dont le siège est 2-4 rue du Pont 94410 Saint-Maurice, est abrogé.

Article 2 : Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Val-de-Marne, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de police de Choisy-le-Roi, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le préfet du Val de Marne,
- Monsieur le Commissaire de Choisy-le-Roi,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
- Monsieur le Directeur de la police municipale.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20261112-26-2866-AR
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Choisy-le-Roi dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr. En cas d'absence de réponse écrite de la Mairie dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours gracieux, ce silence de l'administration sera considéré comme une décision implicite de rejet.
Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun dans les mêmes délais à compter de la notification/publication ou à compter de la réponse explicite ou implicite au recours gracieux. Le Tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 6 novembre 2026

Le Maire,

Pour le Maire de Choisy-le-Roi
et par délégation,
Delphine ROQUES
Conseillère municipale déléguée

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20261112-26-2866-AR
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026